

D.E.A.M.P. Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique

*Arrêté du 11 avril 2006 relatif au diplôme d'Aide Médico-Psychologique
495 heures de formation théorique et 840 heures de stage pratique
(140 heures de stage hors établissement employeur pour les candidats en cours d'emploi)*

Objectifs

Cette formation est proposée par la voie de la formation initiale (sur 12 mois) et par la voie de la formation continue (sur 24 mois). Les candidats devront être admis aux épreuves de sélection. Les candidats au Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique peuvent bénéficier d'allègements voire de dispense de certains domaines de formation tels que fixés par l'arrêté du 11 avril 2006.

La profession d'Aide Médico-Psychologique

L'aide médico-psychologique exerce une fonction d'accompagnement et d'aide dans la vie quotidienne. Il intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes ou de personnes âgées en situation d'handicap ou dont la situation nécessite une aide au développement ou au maintien de l'autonomie sur les plans physique, psychique ou social. Le rôle de l'AMP se situe à la frontière de l'éducatif et du soin. Il prend soin des personnes par une aide de proximité permanente durant la vie quotidienne, en les accompagnant tant dans les actes de la vie sociale et de loisirs. Selon les situations, il travaille sous la responsabilité d'un travailleur social ou d'un professionnel paramédical.

Conditions d'admission

Etre âgé de 18 ans minimum à la date d'entrée en formation

Etre déclaré admis par la commission d'admission :

- une épreuve écrite d'admissibilité
- une épreuve orale d'admission

Modalités pratiques

L'enseignement théorique se décompose en six domaines de formation (DF) :

- DF1 Connaissances de la personne : 105 heures
- DF2 Accompagnement éducatif et aide individualisée dans les actes de la vie quotidienne : 90 heures
- DF3 Animation de la vie sociale et relationnelle : 70 heures
- DF4 Soutien Médico-Psychologique : 125 heures
- DF5 Participation à la mise en place et au suivi du projet personnalisé : 70 heures
- DF6 Communication professionnelle et vie institutionnelle : 35 heures

Modalités d'inscription

Mise à disposition des dossiers d'inscription sur le site internet de l'IFRASS à partir du 02 avril 2012 jusqu'au 13 juillet 2012 : www.ifrass.net

L'épreuve écrite du concours aura lieu le samedi 22 septembre 2012 de 9h30 à 11h00.

La rentrée se fera au mois de janvier 2013 pour la formation initiale (12 mois) et en mars 2013 pour la formation continue (24 mois).

Contact : 05-34-63-89-44

e-mail : s.duong@ifrass.fr